



● **GABBTTO** ●

Les Agriculteurs **BIO** de Touraine



Grand Débat National

Thème : la transition écologique

Grand Débat National : Et la bio dans tout ça ?

Réunion d'initiative locale organisée par le Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques de Touraine, en partenariat avec InPACT 37 à Manthelan le 27 février 2019.

Nombre de participants : 40 personnes.

Salle mise à disposition par monsieur le Maire de Manthelan.

Accueil par Didier Gibon, président du GABBTTO.

Animation par un modérateur.

Didier Gibon, Magali Savaton et Philippe Riffard prennent la parole chacun leur tour pour introduire ce débat :

« Bonjour à tous,

Depuis le 15 janvier 2019, les Français sont invités à s'exprimer sur des doléances qui remonteront au plus haut sommet de l'Etat. Et des doléances, les agriculteurs biologiques en ont peut-être à partager.

Avec plus de 2 200 ha engagés en 2018 et une surface agricole qui atteint 4,2 % du département, la bio est en plein essor. Ils sont de plus en plus nombreux à vouloir répondre aux exigences d'une agriculture moderne.

Une agriculture qui consiste à préserver l'environnement : l'eau, l'air, les sols, la biodiversité, à produire des aliments de qualité ou contribuer au tissu économique rural, en créant de l'emploi.

Toutes ces cases cochées pour des rythmes de travail loin des 35h et pour des revenus variables au gré des caprices du climat.

Bref, une agriculture taillée pour la transition écologique dont nous avons besoin, et dont nous ne reviendrons pas sur les bénéfices ce soir.

Mais plus que ces bienfaits, ce sont les conditions procurées par les différentes administrations pour son développement dont il sera question ce soir.

D'un côté une volonté politique affichée clairement en faveur de la bio. De l'autre, une politique européenne encore trop timide sur ce sujet, un plan Ambition Bio national sans les moyens de ses ambitions, et une politique régionale qui pourrait être plus ambitieuse.

Ajoutez à cela des procédures d'accès aux financements de plus en plus complexes. Et un scandale administratif avec le retard des paiements des aides bio qui va atteindre 3 ans pour certains.

Des ambitions sans moyens, dans un contexte de transition écologique urgent, est-ce que l'Etat français mesure les pleines conséquences de ses choix politiques ?

Y aura-t-il un mot pour les producteurs qui subissent des préjudices financiers et moraux très lourds ?

Ne peut-on pas espérer un meilleur traitement de nos producteurs engagés pour leurs concitoyens et pour la planète ?

Le grand débat national : et la bio dans tout ça ?

Voici ce sur quoi nous vous proposons de débattre ce soir.

Avec trois règles : rester dans le sujet, être concis, et préférer des interventions de constat et ou de proposition. L'objectif étant bien de faire ressortir des doléances et des propositions. »

Le débat s'articule autour de trois thèmes :

- **La production bio : quels moyens engagés par nos politiques pour nos producteurs bio aujourd'hui ?**
- **L'accompagnement du développement de la filière : est-elle suffisamment soutenue ?**
- **Le développement des filières : prennent-elles toutes la direction d'une bio juste et équitable ?**

Avant de donner la parole à l'assistance, la charte du Grand Débat est lue par le modérateur.

La soirée s'est déroulée dans une ambiance sereine avec une véritable écoute. Vingt-et-une personnes se sont exprimées, pour la plupart à plusieurs reprises, et ont formulé des constats parfois sévères et aussi des propositions. Chacun a pu s'exprimer, toutes les opinions, toutes les idées ont été entendues.

Les constats et propositions formulés ont été regroupés par thème et sont listés ci-après.

- **Les aides**

Constats :

- *Une partie des aides bio des trois dernières années n'a toujours pas été versée. La raison invoquée par l'administration est un problème informatique.*
- *Ces aides ont été plafonnées a posteriori (20000 € par exploitation en conversion en 2018).*
- *L'État français doit assumer sa responsabilité, notamment vis-à-vis de l'Europe. Si l'État français ne fait pas sa part, l'Europe ne paiera pas les aides. Quand l'État français met un euro, l'Europe en met quatre.*

Proposition 1 : Verser les aides dues aux producteurs bio ou en conversion.

Proposition 2 : Faire migrer une partie des aides du premier pilier de la PAC vers le deuxième pilier pour accompagner les producteurs en transition écologique.

Proposition 3 : Mettre en place un plafonnement des aides du premier pilier pour lutter contre l'agrandissement des fermes.

Proposition 4 : Instaurer des aides à l'unité de travail humain, plutôt qu'à l'hectare.

Proposition 5 : Gérer les aides à la conversion et au maintien au niveau national plutôt que régional, afin d'éviter les inégalités territoriales.

- **L'import / la traçabilité des produits bio**

Constat : En grande distribution, de nombreux produits viennent de l'étranger et sont importés. Une étude récente mentionnerait que 85% des citoyens français sont prêts à soutenir l'agriculture biologique du territoire.

Proposition 6 : Mieux valoriser le bio français, notamment en magasin, et clarifier la traçabilité des produits.

Proposition 7 : Retrouver un label français fort, marque « AB ».

Proposition 8 : Revoir le droit à la concurrence pour les produits issus de l'agriculture biologique pour favoriser le bio français et inciter à consommer localement.

Proposition 9 : Instaurer des aides pour favoriser la création de magasins de producteurs.

- **Les terres agricoles**

Constat : l'agriculture biologique apporte une solution globale aux problèmes de notre société, contribuant à la qualité de l'eau, de l'air et à la préservation de la biodiversité. En plus des aides financières qui existent déjà, il faudrait également prendre des dispositions réglementaires pour favoriser l'agriculture biologique.

Proposition 10 : Protéger les terres agricoles en agriculture biologique en légiférant de façon à ce que toute terre cultivée en AB ne puisse pas être à nouveau cultivée en agriculture conventionnelle, ni urbanisée.

Proposition 11 : Favoriser les producteurs / porteurs de projet en agriculture biologique dans les commissions SAFER.

Proposition 12 : Rendre obligatoire le fait que les terres agricoles des aires d'alimentation des captages d'eau potable soient cultivées en agriculture biologique.

- **La restauration collective et l'installation**

Constat : la loi Egalim va imposer 50 % de produits locaux ou sous signes d'origine et de qualité, dont 20% de produits bio en restauration collective publique à l'horizon 2022. Certaines petites communes fournissent peu de repas par jour, c'est difficile de solliciter un producteur pour la livraison de quelques légumes.

Proposition 13 : Soutenir l'installation de nouveaux producteurs et la production. Exemple : chaque commune met à disposition une partie de ses terres pour produire en agriculture biologique.

Proposition 14 : Instaurer des aides à la restauration collective bio (ex : favoriser la logistique et la mise en place des plateformes d'approvisionnement en produits bio pour la restauration collective).

Proposition 15 : Harmoniser les menus des cantines au sein des communautés de communes pour faciliter l'approvisionnement auprès des producteurs et développer des menus en fonction des productions locales en priorité.

Proposition 16 : Sensibiliser les élus, les gestionnaires de cantines et les usagers (parents/enfants, personnels, etc.) à une agriculture biologique, à la diversité des goûts.

- **Le développement de la filière bio**

Constat : Les études sur le bio sont parfois faussées. Des essais de culture céréalière mis en place par la Chambre se sont faits dans des terres à fort potentiel, les rendements ont été très bons. La moyenne du département ne correspond pas aux résultats de la Chambre. C'est presque une désinformation pour les politiques, cela montre que tout va bien, à tort.

Proposition 17 : Convertir les Chambres d'agriculture en défenseur de l'agriculture biologique uniquement.

Proposition 18 : Accélérer le développement des formations « bio » au sein des structures de formation agricole.

Proposition 19 : Soutenir les fonds de formation des paysans. Exemple : VIVEA plafonne le droit à la formation à 2000 euros par an depuis 2018 et ne soutient plus la formation des porteurs de projet en agriculture.

Proposition 20 : Dénoncer les accords de Blair House (1992) selon lesquels l'Europe doit produire des céréales et les États-Unis des protéines, pour favoriser une diversité des cultures.

Proposition 21 : Instaurer des politiques publiques pour protéger le bio juste et équitable, pour limiter le développement du bio industriel favorisé par la grande distribution.

